

Plan de paysage

Communauté Urbaine de Dunkerque

Version synthétique



Étude commanditée par **Étude réalisée par**

Communauté Urbaine de Dunkerque
Direction Qualité de Vie et Environnement Mutualisée
Pertuis de la Marine
59386 Dunkerque
03 28 62 70 60
www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com

Avec l'appui de
Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque (AGUR)
Halle aux Sucres, 9003 Route du Quai Freycinet 3 Môle 1
59140 Dunkerque
03 28 58 06 30
www.agur-dunkerque.org

Virage Énergie
Experts Climat • Énergie
5 Rue Jules de Vicq
59800 Lille
03 20 29 48 15
contact@virage-energie.org
www.virage-energie.org

HB Études & Conseils
Sociologues
40 ter Rue de la Digue
59300 Valenciennes
03 27 31 00 48
hbetudes.conseils@hbec.fr
www.hbec.fr

Le présent document établit une synthèse du Plan de paysage de la Communauté Urbaine de Dunkerque, co-construit avec les élus, services et partenaires associés entre 2020 et 2022.

Cette version synthétique met en avant quelques principes et idées fortes du Plan de Paysage, mais ne saurait se substituer au corpus entier comprenant :

- Le diagnostic des paysages*
- Les objectifs de qualités paysagères et le programme d'actions (version complète)*
- Le plan d'action*
- Le tableau récapitulatif des actions*
- Les books de capitalisation des Causeries*

Un Plan de paysage ?



Principe de Causerie à Grande-Synthe. Échange sur le rapport entre l'urbanisme et le cadre de vie

Le sujet peut surprendre : jusqu'à aujourd'hui, on n'avait pas eu besoin de faire un plan pour avoir de beaux paysages. Le paysage était le produit de l'activité des Hommes dans le territoire. Il témoignait d'une culture, c'est-à-dire d'une adaptation spécifique aux milieux : le relief, les sols, le climat, les ressources, etc. Il s'exprimait dans la spécificité des cultures agricoles, des essences végétales, des formes urbaines, de l'architecture, des matériaux, mais aussi dans la singularité des usages, des pratiques et des représentations. En somme, il était l'expression du rapport des Hommes à leur monde.

Oui mais... Depuis quelques décennies, la puissance des transformations du cadre de vie est énorme : l'urbanisation s'est dispersée sur de grandes superficies, les activités commerciales ont colonisé les entrées de villes, les mobilités individuelles par la voiture ont explosé, les espaces agricoles se sont simplifiés, l'architecture s'est standardisée, etc.

Dans ce contexte, on ne peut plus laisser faire et considérer le paysage comme la conséquence fortuite de ces évolutions. Il faut renverser la perspective et se poser la question : quel paysage veut-on ? Dans quel cadre voulons-nous vivre ?

Le paysage doit ainsi devenir la cause commune. Car c'est un bien commun culturel et il joue un rôle majeur pour notre société. Un rôle social d'abord : il existe par la relation sensible des populations à leur cadre et lieux de vie, c'est un vecteur majeur du bien vivre ensemble. Un rôle économique également : c'est la qualité du paysage, sa force et sa personnalité, qui font en partie l'attractivité d'un territoire. Les entreprises, les individus, y sont de plus en plus sensibles. Un rôle environnemental enfin : la qualité du paysage exprime la qualité des milieux, la richesse de la biodiversité, c'est un vecteur de santé et de bien-être, jusqu'à la nature en ville et son rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

On l'a compris, le paysage n'est pas une question de luxe, pas plus qu'une affaire de protection. C'est une question centrale du développement durable. Sa dimension transversale permet de s'en servir comme socle pour l'aménagement et le développement durable de notre territoire. Il permet l'harmonisation des politiques sectorielles en matière d'habitat, d'urbanisme, de développement économique, d'agriculture, de mobilités, d'énergie, de patrimoine naturel et culturel, autour d'une ambition commune : la qualité du cadre de vie.

C'est dans cet esprit et avec cette ambition que le Plan de paysage de la Communauté Urbaine de Dunkerque a été élaboré. Entre 2020 et 2022, il a mobilisé les élus, les services, les partenaires et associations relais d'habitants, avec l'aide de l'État (DREAL et DDT) qui a co-financé l'étude.

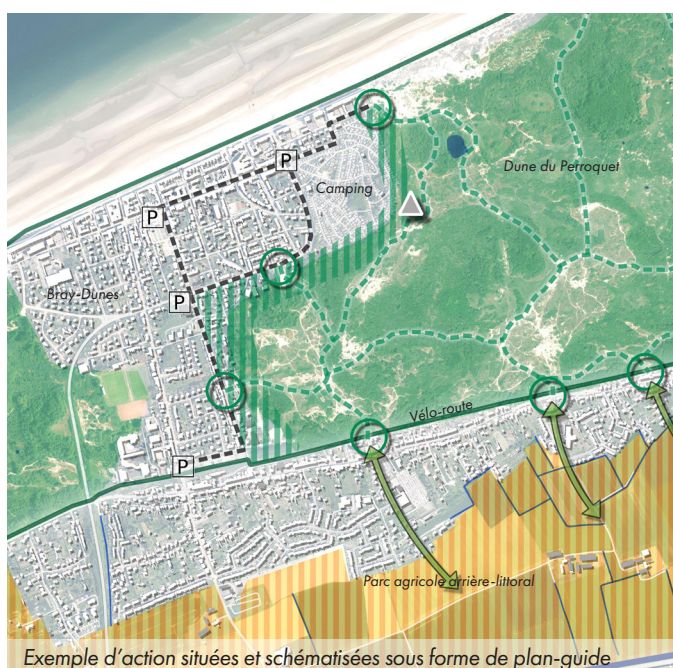
Il est donc le fruit d'un travail partagé et co-réalisé entre les acteurs. Cette concertation a été engagée dès le lancement de l'étude. Elle s'est poursuivie pendant toute la durée de l'élaboration du plan de paysage à travers des « Causeries » et des projet-tests, qui ont rassemblé plus d'une centaine de personnes pour partager les enjeux et alimenter régulièrement la réalisation du programme d'action.

Un Plan de paysage au service des préoccupations citoyennes

La communauté urbaine a récemment organisé les États Généraux de l'Environnement. Ces derniers définissent « un nouveau cadre d'action pour réussir les transitions » en s'engageant à :

- Axe 1 : accompagner et accélérer les transitions de notre modèle économique ;
- Axe 2 : construire autrement l'action publique dans une logique éco-gagnante ;
- Axe 3 : mobiliser la population et changer nos logiciels de pensée.

Le plan de paysage s'inscrit pleinement dans cette direction. Son objectif est de traduire les ambitions théoriques en actions concrètes sur le terrain, cartographiées et imagées. Autrement dit, il orchestre sur le territoire les différentes partitions du développement urbain, industriel et agricole, la consolidation de la trame verte et bleue, la préservation du patrimoine bâti et naturel, la stratégie foncière communautaire, etc.



Ainsi, le Plan de paysage répond à des préoccupations majeures pour les citoyens. Il agit singulièrement en faveur de la transition énergétique, de l'autonomie alimentaire, de la biodiversité et du vivant, de la santé et du bien-être. Ce document de synthèse est l'occasion de mettre en valeur quelques unes des actions proposées dans le Plan de paysage. Il ne saurait remplacer la complexité du programme d'action dans son ensemble.

Pour s'engager dans la transition énergétique

Comme le rappellent les États Généraux de l'Environnement, « seul un mix énergétique permet de faire face à la réalité des besoins gigantesques des industriels comme des populations. »

Tous les paysages du Dunkerquois peuvent accueillir les énergies renouvelables. Le plan de paysage propose de choisir, parmi le mix énergétique du territoire, le mode de production d'énergie renouvelable le plus adapté à chaque paysage : les paysages urbains ont vocation à

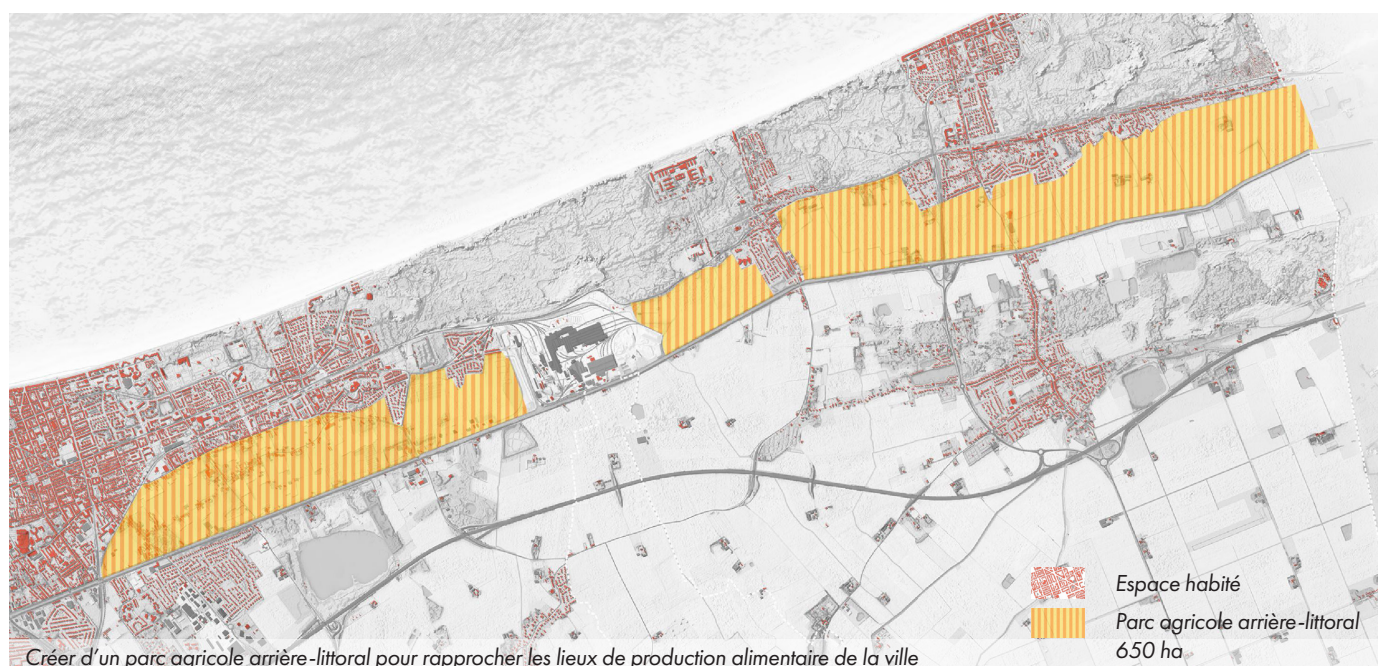


accueillir un développement solaire sur toiture, les espaces agricoles de la vaste plaine wateringuée sont propices à recevoir du solaire sur les grandes toitures agricoles ou à développer la méthanisation, tandis que les paysages portuaires et industriels peuvent quant à eux accueillir de plus grandes infrastructures comme les éoliennes tout en poursuivant les projets solaires sur les toitures industrielles. Tenir compte des spécificités géographiques propres au polder et de l'histoire du territoire apparaît comme un préalable indispensable pour la mise en place de projets d'énergies renouvelables de qualité, et une fondation adéquate pour poursuivre les efforts de déploiement des énergies renouvelables en concertation avec les habitants.

Pour devenir autonome en nourriture

À la faveur de la transition écologique, il est nécessaire de rapprocher les lieux de production alimentaire de la ville pour limiter le transport, être plus autonome en nourriture, favoriser les circuits-courts et les emplois locaux.

Entre le canal de Furnes et les dunes flamandes, de Dunkerque à Bray-Dunes, s'étire un précieux et rare espace fertile d'environ 650 ha. Le sol y est filtrant et sablonneux, propice au maraîchage. Rosendaël porte en son nom (vallée des roses) toute la richesse de cette terre et de son histoire culturelle. Si à ce jour le secteur est orienté vers la floriculture, on y produisait des légumes de toutes sortes et des fruitiers. Pour la Communauté Urbaine de Dunkerque, cette grande poche agricole est la seule qui, par sa dimension, la qualité de son sol et sa proximité avec les lieux habités, peut assurer le rôle nourricier d'un grand parc agricole urbain. La protection des terres agricoles de cette nature est indispensable pour espérer concevoir un modèle agricole à la hauteur des enjeux urbains et environnementaux de demain. Dans un deuxième temps, il s'agira d'accompagner le développement d'une agriculture nourricière en concertation avec les agriculteurs.



Pour la biodiversité et le vivant

Le Plan de paysage agit en faveur de la biodiversité et du vivant de façon transversale : poursuivre le maillage de la trame verte et bleue, retrouver une place pour l'arbre dans le polder, adoucir les bords de canaux, mettre en place un observatoire local de biodiversité, etc.

Il semble pourtant que, sur le Dunkerquois, l'enjeu sous-jacent se situe dans le sol. Il est effectivement le fondement de la biodiversité et paradoxalement peu connu et souvent maltraité. Le sol est constitué « d'horizons » qui ont mis des centaines d'années à se constituer pour devenir fertiles. Les bousculer est

dévastateur pour la vie à l'intérieur comme en surface. Nous savons renaturer et recréer certains milieux naturels, mais plus difficilement reconstituer des sols. Il s'agit alors de prendre acte de son caractère précieux et de ménager le sol « vivant » en tenant compte de son épaisseur, de sa texture et de ses qualités écologiques. Pour cela, le Plan de paysage souhaite mener de nombreuses actions de sensibilisation auprès des décideurs et porteurs de projets, qui les conduirait systématiquement à s'interroger sur le devenir du sol en place : peut-on optimiser le projet pour une plus grande préservation des sols ? Peut-on éviter les mouvements de terre ? Peut-on préserver la végétation en place ?



Carte de la Trame Verte et Bleue : une armature paysagère et naturelle

Pour notre bien-être et notre santé

Développer les circulations apaisées et la place de la nature en ville sont des facteurs importants du bien-être, favorables à une meilleure qualité de l'air et à la pratique d'activité physique.

La CUD s'engage depuis plusieurs années dans une amélioration des mobilités douces sur son territoire. Le DK'bus gratuit en est la mesure phare, mais l'aménagement de vélo-routes, voies vertes et chemins verts sont aussi des actions à soutenir et à poursuivre. Tout comme les États Généraux de l'Environnement, le Plan de paysage soutient le développement du maillage communautaire de circulations douces qui gagnerait à se renforcer, à s'affiner, pour n'exclure aucune portion du territoire et améliorer le confort des piétons et des cyclistes. Rendre accessibles les espaces naturels et de loisirs, les lieux de vie et les centres-villes en circulation douce représente un enjeu important pour les déplacements du quotidien. Par exemple, le Plan de paysage dessine une nouvelle traversée est-ouest du territoire que relie Coppenaxfort (Craywick) à Dunkerque par le canal de Bourbourg, affine les traversées nord-sud entre les villages du polder et le centre-ville, ou propose une boucle transfrontalière des Moères le long du Ringsloot.



Adoucir les bords de canaux



Reconnecter les espaces de nature à la ville



Poursuivre le maillage des circulations douces

Un Plan de paysage innovant dans sa mise en œuvre

En outre, le Plan de paysage de la CUD est particulièrement innovant dans sa mise en œuvre. Il est d'abord intrinsèquement novateur et collaboratif : à la faveur de la crise Covid qui a bouleversé nos manières de nous déplacer et notre rapport à l'extérieur, les ateliers de travail en extérieurs se sont imposés naturellement et ont donné lieu aux Causeries. Elles reposent sur des principes simples : échanger sur un thème précis, en extérieur, avec une variété de points de vue et un parcours fait à pied ou à vélo. Les Causeries ont été des moments forts pour élaborer le programme d'action. Toutes les actions proviennent des échanges entre les élus, services, partenaires ou associations sur le terrain, elles sont donc déjà partagées.

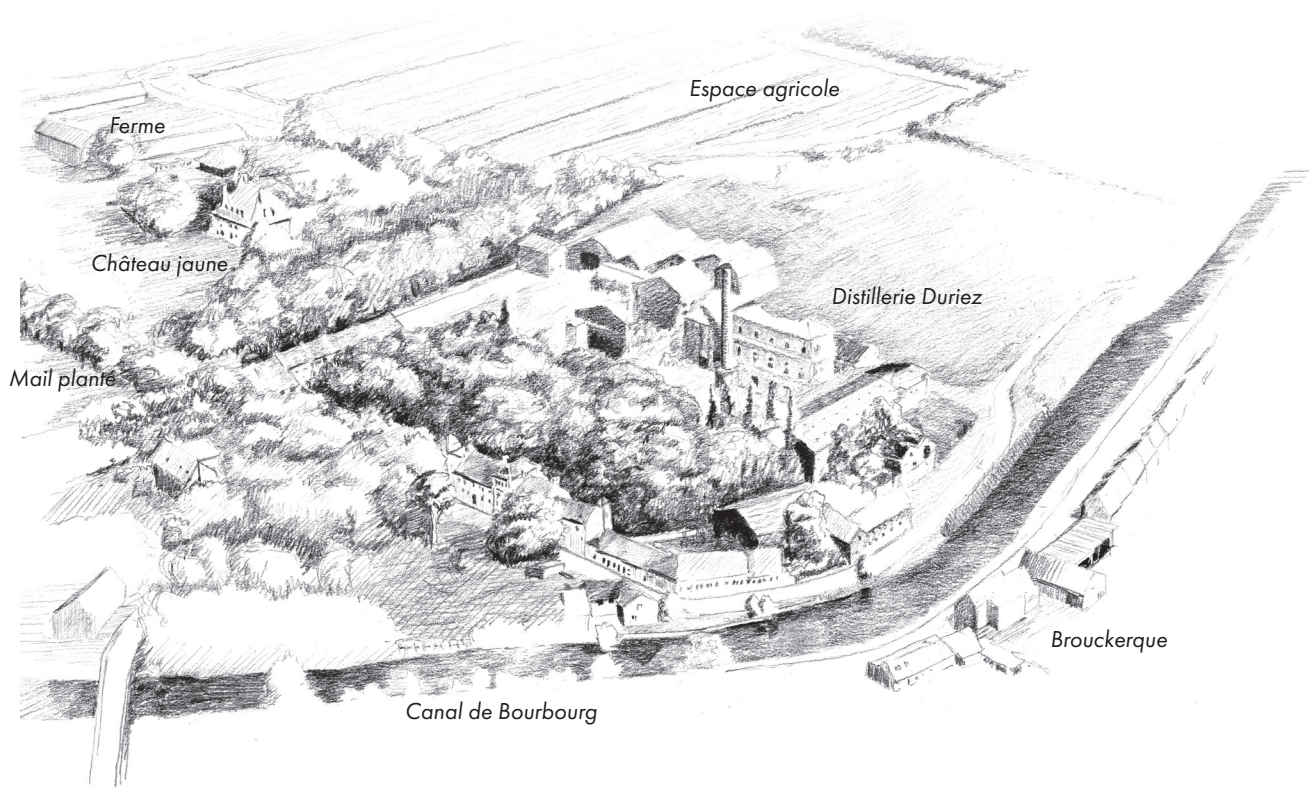
Plusieurs outils présentés dans le programme d'action sont eux aussi innovants et précurseurs. Par exemple, la création du « 1% paysage et continuité urbaine » permettrait de financer des opérations en dehors des périmètres de projet pour traiter les espaces de transition. Concrètement, 1% du montant des travaux d'une opération (ANRU, ZAC, etc.) serait destiné aux « coutures » pour éviter que les opérations urbaines génèrent de nouvelles fractures. D'autres actions peuvent être facilement mises

en œuvre et à faibles coûts, comme le fait de réserver certaines voies aux riverains et aux mobilités douces, de poursuivre le travail collectif de fleurissement des rues et d'amélioration des façades ou d'organiser des événements festifs sur des lieux ciblés pour faire émerger des projets avec les riverains. Dans la même démarche participative, certaines « pépites » du territoire comme la Distillerie de Coppenaxfort pourrait bénéficier d'un projet d'urbanisme transitoire. Le principe consiste à animer les lieux et générer des usages pour définir le programme de réhabilitation des bâtiments. Les habitants peuvent également être mobilisés pour identifier les coupures du territoire via la création d'un outil cartographique participatif. Finalement, nous le voyons, la méthode de construction de la ville évolue et les projets ne se construisent plus en vase clos. Une grande partie des actions du Plan de paysage intègrent ces changements de paradigme et sont, de fait, fidèles à notre époque.

Enfin, la création d'une « mission paysage » composée de compétences transversales au sein de la CUD serait indispensable pour orchestrer et animer et suivre la mise en œuvre des actions dans le temps.



Poursuivre le principe de Causerie. Photo : Sébastien Lebel, AGUR



Mettre en oeuvre un projet d'urbanisme transitoire à Copenaxfort



Développer des actions comme « Jardinons nos villages »



Animer les friches industrielles en attentes de programme

Volume 1. Le diagnostic des paysages

Un premier volume étudie les valeurs paysagères du Dunkerquois et les processus qui les fragilisent. Il dresse ainsi les enjeux de paysage.

Un paysage est porteur de valeurs

Des traits de caractères unitaires, signes d'identité, le rendent reconnaissable, familier aux yeux de ceux qui y habitent ou y travaillent. Partagées, ces valeurs permettent de saisir en quoi les paysages du Dunkerquois sont singuliers et se distinguent des autres paysages régionaux. Le diagnostic du Plan de Paysage en cible quatre : Le socle, un vaste polder sur l'estuaire de l'Aa ; les conquêtes du territoire par la technique ; les influences nationales et transfrontalières ; les contrastes entre l'artificiel et le naturel.

Un paysage est en perpétuelle évolution

De nombreuses transformations du paysage sont à l'oeuvre sur le Dunkerquois. L'étude de ces évolutions vise à estimer dans quelle mesure elles fragilisent le paysage et représentent des risques ou menaces. Plusieurs risques d'ordres naturels (inondation, submersion) et technologiques (industriel, nucléaire) menacent le territoire et le force à s'adapter. Le Dunkerquois est aussi singulièrement fragmenté par des grandes infrastructures, des coupures urbaines et humaines (d'un quartier à l'autre) ou naturelles (rupture des trames verte et bleue). Il est donc un territoire « à recoudre ». La banalisation, qui est une transformation souvent lente et insidieuse du paysage aboutissant à la perte de ses spécificités, n'épargne pas le Dunkerquois. Ses paysages urbains, agricoles ou de l'eau sont particulièrement touchés par ce phénomène. Enfin, d'autres fragilités viennent s'ajouter à ces précédents constats comme la pression sur les terres agricoles de proximité.

Un paysage est « en jeu »

Dans cet esprit, 7 enjeux majeurs pour les paysages du Dunkerquois ont été définis pour guider les grands axes du programme d'action du Plan de Paysage. Ils s'articulent autour : de l'eau comme charpente naturelle du paysage et support de projet de territoire ; du développement du Port comme élément déterminant du dynamisme économique du Dunkerquois ; des lisières et des transitions comme liens et mises en relations ; des espaces du quotidien comme lieux de rencontre et de convivialité ; de l'agriculture de proximité comme ressource pour une alimentation équilibrée ; du Grand Site en projet comme élément phare de l'attractivité du territoire ; des points de vue sur le paysage comme éléments de connaissance et de compréhension du Dunkerquois.

Sur ce territoire, nous avons lutté contre les invasions marines et humaines, déployé l'industrie, l'énergie et l'urbanisation comme rarement ailleurs en France. À chaque époque, les défis étaient immenses, et ceux qui nous préoccupent aujourd'hui le sont tout autant. Les conquérants ont changé. Nous devons lutter contre les effets du changement climatique, l'épuisement des ressources, composer avec des risques importants. Nous nous dirigeons vers une nouvelle conquête, celle des énergies renouvelables, des déplacements doux, de l'adaptation au changement climatique, de la fabrication d'un cadre de vie souhaitable et durable.



Un vaste polder sur l'estuaire de l'Aa : une partie de la « carte d'identité » du Dunkerquois

Volume 2. Les objectifs de qualités paysagères et le programme d'action

Pour répondre à ces enjeux de paysage, le programme d'action s'est nourri d'une grande campagne de co-construction sur le terrain. Il est composé de 5 orientations et de 14 fiches actions. Ces dernières sont déclinées en 130 actions au total.

Pour aider à lancer le Plan de paysage dans sa mise en œuvre, 25 actions pilotes ont été ciblées sur l'ensemble du territoire communautaire (voir pages 18 à 21). Si elles peuvent être de différentes portées (symboliques, déjà en cours, faciles à mettre en œuvre, peu coûteuses, etc.), elles représentent les projets qui pourraient être lancés en premier pour lancer la dynamique. Un tableau récapitule l'ensemble des orientations, fiches actions, et sous-actions. Pour chacune d'entre elle, est mentionnée la maîtrise d'ouvrage pressentie et les partenaires, un ordre de grandeur de priorité, l'estimation des coûts lorsqu'il s'agit d'une étude, et si l'action est cartographiée ou non. Comme son nom l'indique, le Plan de paysage est avant tout un plan, une cartographie. Elle a notamment été réalisée de pair avec les OAP du PLUiHD.

Par son programme d'action sur les paysages, la CUD vise à :

- améliorer la qualité de vie de ses habitants (en agissant sur le paysage quotidien de l'habitat, du travail, des déplacements, des loisirs, en faveur de la liberté et de l'égalité d'accès au territoire)
- conforter l'attractivité de son territoire (en agissant sur le paysage des activités économiques et touristiques, y compris le paysage patrimonial),
- préserver sa biodiversité (en agissant notamment sur le paysage agricole et de nature, en faveur du renforcement du lien Homme-nature),
- lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter (en agissant sur les paysages des activités et des énergies, de l'habitat, des déplacements).



Co-construction du programme d'action sur le terrain, à Gravelines

Cela place la préoccupation paysagère, par définition culturelle, au cœur des principes du développement durable, à l'articulation du social (la qualité de vie), de l'économie (l'attractivité) et de l'environnement (la biodiversité, le changement climatique). Le Plan d'action pour les paysages est donc conçu comme un des instruments principaux de cohérence de la politique de développement durable de la Communauté d'agglomération.

Avec un diagnostic des paysages, des objectifs et un programme d'action, la CUD dispose ainsi de son projet de paysage ; celui-ci a tenu compte de l'avancée des documents d'urbanisme en cours (SCOT et PLUiHD) et arrive donc à point nommé pour y être traduit ; il va aussi se concrétiser dans la réalité effective des paysages quotidiens, servant de guide pour les protéger, les gérer et les aménager en lien avec les nombreux acteurs concernés.

Organisation du programme d'action (version complète) :

Orientation 1

Fiche action n° 1
Fiche action n° 2
Fiche action n° 3
Fiche action n° 4

Valoriser les ressources du territoire

Révéler le paysage du polder
Protéger les terres propices à une agriculture nourricière
Préserver l'espace naturel fragile et la biodiversité
Réanimer le patrimoine urbain, industriel et militaire

Orientation 2

Fiche action n° 5
Fiche action n° 6

Relier et mettre en réseau les Hommes et la Nature

Résorber les coupures et les fragmentations du territoire
Consolider l'armature paysagère et naturelle

Orientation 3

Fiche action n° 7
Fiche action n° 8

Construire la ville autrement

Conforter un développement urbain adapté au défi climatique
Repenser la méthode de la fabrique de la ville et des activités

Orientation 4

Fiche action n° 9
Fiche action n° 10
Fiche action n° 11

Fiche action n° 12

S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique

S'adapter au changement climatique
Engager une réflexion sur la sobriété
Développer une stratégie partagée
pour le déploiement des énergies renouvelables
Anticiper et gérer les infrastructures « post carbone »

Orientation 5

Fiche action n° 13

Fiche action n° 14

Travailler ensemble : le paysage comme synergie

Organiser le déploiement du Plan de paysage
en interne à la CUD et en lien avec ses partenaires.
Aller vers le Grand Public

Atlas cartographique

Carte du Plan de paysage
Carte de la Trame Verte et Bleue
Carte du déploiement des énergies renouvelables en fonction des paysages
Carte des 25 opérations pilotes

Annexes





Book de capitalisation des Causeries

Plan de Paysage

de la Communauté Urbaine de Dunkerque



1. Révéler le paysage du polder

-  Créer un itinéraire transfrontalier des Moères le long du Ringsloot
-  Adoucir les bords de canaux
-  Réintroduire l'arbre dans le polder
-  Repertorier les points hauts de la CUD et les mettre en réseau

2. Protéger les terres propices à une agriculture nourricière

-  Créer un parc agricole arrière-littoral

3. Préserver l'espace naturel fragile et la biodiversité



-  Définir des schémas d'accueil et d'organisation de la découverte des espaces naturels les plus fréquentés

4. Réanimer le patrimoine et militaire

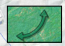



-  Créer un réseau
-  Mettre en œuvre





5. Réabsorber les coupures et les fragmentations du territoire

-  Établir un plan global des traversées sur les grandes infrastructures
-  Reconstituer des lisières agri-urbaines

6. Consolider l'armature paysagère et naturelle

-  Décliner le maillage de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale et reconnecter les corridors écologiques
-  Assurer la continuité écologique du littoral
-  Créer un maillage communautaire des circulations douces
-  Identifier des parcelles en friche au sein des tissus industriels et portuaires

7. Conforter un développement urbain adapté au défi climatique

-  Retrouver une centralité dans les villages du polder qui concentre et anime la vie de quartier
-  Mutualiser les espaces de stationnement

25 opérations pilotes pour lancer le Plan de paysage

I. Valoriser les ressources du territoire

1. Révéler le paysage du polder

OP n°1	Créer un itinéraire en boucle et transfrontalier des Moères : retrouver une continuité de chemins accessibles aux piétons et aux cyclistes sur tout le linéaire du Ringsloot.
OP n°2	Requalifier les abords du canal de Furnes sur le quai des Maraichers dans la suite des quais des Corderies et du quai aux Fleurs. Donner une place aux piétons et aux cyclistes, renforcer ponctuellement la présence végétale pour apporter de l'ombre et pour développer la biodiversité.
OP n°3	Renforcer la qualité paysagère du chemin de halage le long du canal de Bourbourg, du hameau de Coppennaixfort jusqu'à Dunkerque. Donner une place aux piétons et aux cyclistes, renforcer ponctuellement la présence végétale pour apporter de l'ombre et pour développer la biodiversité.
OP n°4	Aménager un point de vue sur les buttes de Saint-Pol : permettre l'accueil du public avec sobriété surtout quand il s'agit d'un site naturel, éviter toute surcharge de mobilier ou panneaux d'information trop prégnants. Faire appel à un artiste pour sublimer et mettre en valeur le point de vue.

2. Protéger les terres propices à une agriculture nourricière

OP n°5	Reconstituer des sols fertiles sur l'ancien bras du canal de Bourbourg, devenu une zone de stockage de terres de VNF dans la zone industrielle de Dunkerque.
OP n°6a	Protéger strictement les terres agricoles sur le secteur nord-est, de Rosendoël à la frontière belge. En faire un parc agricole urbain pour le maraîchage.
OP n°6b	Assurer une veille foncière sur ces terres et amorcer une politique d'acquisition en proposant des échanges de parcelles avec des agriculteurs.

3. Préserver l'espace naturel fragile et la biodiversité

OP n°7	Lancer le schéma d'accueil de Gravelines et Grand-Fort-Philippe : préservation des espaces naturels littoraux et arrière-littoraux, organisation des stationnements, des accès, création de cheminements balisés, d'observatoires et mise en place d'une signalétique harmonisée.
OP n°8	Mettre en valeur les dunes arrière-littorales des salines de Fort-Mardyck ; engager une campagne de dépollution des sols, développer la biodiversité et créer des cheminements reliés aux quartiers habités riverains.

4. Réanimer le patrimoine urbain, industriel et militaire

OP n°9	Créer un belvédère sur le phare Risban pour ouvrir le panorama sur les darses portuaires et la mer.
--------	---

II. Relier et mettre en réseau les Hommes et la Nature

5. Résorber les coupures et les fragmentations du territoire

OP n°10	Négocier et créer un passage sous l'A16 à la faveur du projet Cap2020 pour relier Craywick et Loon-Plage. Résorber la coupure de l'A16 entre le Chapeau Rouge et Tétéghem.
OP n°11	Mettre en place l'outil financier « 1% paysage et continuité urbaine » pour le projet d'ANRU du quartier du Banc-Vert en vue de mieux relier le projet urbain aux quartiers riverains.
OP n°12	Mettre en place une lisière agri-urbaine autour des parcelles agricoles au cœur de Cappelle-la Grande. Entretien d'une relation apaisée entre les tissus urbains et les parcelles agricoles.

6. Consolider l'armature paysagère et naturelle

OP n°13	Reconquérir la biodiversité au nord de Bourbourg, restaurer le corridor écologique et les liaisons douces vers Gravelines et la plage.
OP n°14	Transformer la voie romaine de Spycker en voie douce seulement accessible aux riverains.

III. Construire la ville autrement

7. Conforter un développement urbain adapté au défi climatique

OP n°15	Lancer un plan de revitalisation des cœurs de bourgs de Spycker et Ambouts-Cappel.
OP n°16	Faire une opération de plantation des rues avec les riverains à Coudekerque-Branche.
OP n°17	Développer le concept de 50% de l'espace public pour les mobilités douces sur le bord de mer de Bray-Dunes.

8. Repenser la méthode de la fabrique de la ville et des activités

OP n°18	Mettre en œuvre un projet d'urbanisme transitoire sur la distillerie de Coppennaixfort pour animer le lieu et définir la programmation du site.
---------	---

IV. S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique

9. S'adapter au changement climatique

OP n°19	Élaborer une cartographie des ICU (lots de chaleur urbains) à l'échelle du territoire communautaire pourrait permettre d'identifier les points de vulnérabilités à traiter en priorité.
---------	---

11. Développer une stratégie partagée pour le déploiement des énergies renouvelables

OP n°20	Organiser la stratégie de déploiement des EnR&R sur le territoire selon trois types de paysages : les paysages portuaires et industriels, les paysages agricoles et les paysages urbains. Privilégier des types de production d'énergie adaptés à chaque type de paysage du Dunkerquois pour aller vers le mix énergétique à l'échelle de la CUD.
---------	---

V. Travailler ensemble : le paysage comme synergie

13. Organiser le déploiement du Plan de Paysage en interne à la CUD et en lien avec ses partenaires.

OP n°21	Concevoir et organiser un séminaire des élus communautaires et locaux sur le Plan de paysage.
OP n°22	Créer une Mission Paysage de la CUD : Composition – attributions – Modalités de travail à définir.
OP n°23	Diffuser rapidement le Plan de paysage et le programme d'actions à chaque commune, services et partenaires.

14. Aller vers le Grand Public

OP n°24	Poursuivre l'animation de Causeries au fil des sujets travaillés par la Mission Paysage en invitant des représentants des citoyens, des communes et des associations locales.
OP n°25	Programmer un temps fort les « 3 jours du Paysage ».

	Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires	Estimation du coût prévisionnel (études)	Spatialisation	Typologie des actions	Remarques et suivi
	CUD/AGUR/Communes belges	40 000 €	Oui	Étude et suivi de travaux	
	CUD/AGUR/VNF		Oui	Étude et suivi de travaux	
	CUD/AGUR/VNF		Oui	Étude et suivi de travaux	
	CUD/AGUR Saint-Pol-sur-Mer	40 000 €	Oui	Travaux et intervention artistique	
	CUD/VNF		Oui	Étude et suivi de travaux	
	CUD		Oui	Veille foncière et acquisition	
	CUD/SAFER		Oui	Veille foncière et acquisition	
	Grand-Fort-Philippe/CUD/AGUR		Oui	Étude et suivi de travaux	
	Dunkerque/CUD/DREAL/CdL		Oui	Étude et suivi de travaux	
	CUD/AGUR/Grand Port Maritime de Dunkerque		Oui	Travaux et partenariat	
	CUD/AGUR/GPMD	1 000 000 €	Oui	Étude et travaux	
	CUD/NPRU/Dunkerque/Maisons de quartiers		N/C	Outil financier	
	Capelle-la-Grande/CUD/Chambre d'agriculture		Oui	Travaux et partenariat	
	CUD/DREAL		Oui	Travaux	
	Spycker/CUD/AGUR		Oui	Travaux	
	Spycker/Armbouts-Cappel/CUD/AGUR		Oui	Étude	
	CUD/AGUR		Oui	Travaux	
	Bray-Dunes/CUD/AGUR/Grand-Site		Oui	Étude	
	CUD/AGUR/UDAP/EPF		Oui	Étude, partenariat et intervention artistique	
	CUD/AGUR	30 000 €	à cartographier	Cartographie	
	CUD/AGUR/GPMD		N/C	Étude	
	CUD/AGUR		N/C	Communication	
	CUD/AGUR		N/C	Animation et ressources humaines	
	CUD/AGUR		N/C	Animation et communication	
	CUD/AGUR		à cartographier	Communication	
	CUD/AGUR		N/C	Communication	

Plan de Paysage

de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Les opérations pilotes



OP 1 Créer un itinéraire en boucle et transfrontalier des Moères : retrouver une continuité de chemins accessibles aux piétons et aux cyclistes sur tout le linéaire du Ringsloot.

OP 2 Requalifier les abords du canal de Furnes sur le quai des Maraîchers dans la suite des quais des Corderies et du quai aux fleurs. Donner une place aux piétons et aux cyclistes, renforcer ponctuellement la présence végétale pour apporter de l'ombre et pour développer la biodiversité.

OP 3 Renforcer la qualité paysagère du chemin de halage le long du canal de Bourbourg, du hameau de Coppennaxfort jusqu'à Dunkerque. Donner une place aux piétons et aux cyclistes, renforcer ponctuellement la présence végétale pour apporter de l'ombre et pour développer la biodiversité.

OP 4 Aménager un point de vue sur les buttes de Saint-Pol : permettre l'accueil du public avec sobriété surtout quand il s'agit d'un site naturel, éviter toute surcharge de mobilier ou panneaux d'information trop prégnants. Faire appel à un artiste pour sublimer et mettre en valeur le point de vue.

OP 5 Reconstituer des sols fertiles sur la zone de stockage des terres dans la zone industrielle de Dunkerque le long du canal de Bourbourg.

OP 6 Protéger strictement les terres agricoles sur le secteur nord-est, de Rosendaël à la frontière belge. En faire un parc agricole urbain pour le maraîchage. Assurer une veille foncière sur ces terres et amorcer une politique d'acquisition en proposant des échanges de parcelles avec des agriculteurs.

OP 7 Lancer le schéma d'accueil de Gravelines et Grand-Fort-Philippe : préservation des espaces naturels littoraux et arrière-littoraux, organisation des stationnements, des accès, création de cheminements balisés, d'observatoires et mise en place d'une signalétique harmonisée.

OP 8 Mettre en valeur les dunes arrière-littorales des salines de Fort-Mardyck ; engager une campagne de dépollution des sols, développer la biodiversité et créer des cheminements reliés aux quartiers habités riverains.



- OP 9** Créer un belvédère sur le phare de Dunkerque pour ouvrir le panorama sur les darses portuaires et la mer.
- OP 10** Négocier et créer un passage sous l'A16 à la faveur du projet Cap2020 pour relier Craywick et Loon-Plage. Résorber la coupure de l'A16 entre le Chapeau Rouge et Téteghem.
- OP 11** Mettre en place l'outil financier « 1% paysage et continuité urbaine » pour le projet d'ANRU du quartier du Banc-Vert en vue de mieux relier le projet urbain aux quartiers riverains.
- OP 12** Mettre en place une lisière agri-urbaine autour des parcelles agricoles au cœur de Cappel-la-Grande. Entretenir une relation apaisée entre les tissus urbains et les parcelles agricoles.
- OP 13** Reconquérir la biodiversité des parcelles au nord de Bourbourg, restaurer le corridor écologique et les liaisons douces vers Gravelines et la plage.

- OP 14** Transformer la voie romaine de Spycker en voie douce seulement accessible aux riverains.
- OP 15** Lancer un plan de revitalisation des cœurs de bourgs de Spycker et Ambouts-Cappel.
- OP 16** Faire une opération de plantation des rues avec les riverains à Coudekerque-Branche.
- OP 17** Développer le concept de 50% de l'espace public pour les mobilités douces sur le bord de mer de Bray-Dunes.
- OP 18** Mettre en œuvre un projet d'urbanisme transitoire sur la distillerie de Copenaxfort pour animer le lieu et définir la programmation du site.
- OP 19 à 25 non cartographiables**

